

# REGLEMENT INTERIEUR

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE

### Horaires d'ouverture de la bibliothèque

### Modalités d'inscription

Pour les **habitants de..... ainsi que les lecteurs de passage**, le prêt de documents est gratuit.

### Modalités du prêt

La durée du prêt est de **15 jours maximum** pour les documents imprimés. Vous pouvez **emprunter deux livres et une BD** à la fois. Parmi ces deux livres, vous pouvez emprunter **une nouveauté** pour une durée maximum d'une **semaine**. Des prolongations peuvent être accordées si l'ouvrage ne fait pas l'objet de réservations ou s'il ne fait pas partie des nouveautés.

Vous pouvez également emprunter des documents sonores (**2 disques compacts**) pour une durée de prêt limitée à **une semaine**.

Chaque document doit être rendu **en bon état et dans les délais** afin de permettre une rotation efficace (la plupart des livres appartiennent à la Bibliothèque départementale de Prêt : elle en récupère une partie tous les deux mois). A cet effet, il est recommandé de ne pas faire circuler les documents empruntés en dehors du domicile ou de les prêter à autrui.

### Perte ou détérioration de documents

En cas de perte ou de détérioration, il est demandé au lecteur de remplacer le ou les ouvrages empruntés par le même titre ou, le cas échéant, par un titre équivalent. Consulter la bibliothécaire dans tous les cas.

### Dons de livres

La bibliothèque de ....n' accepte pas les dons de livres.

**MERCI DE VOTRE COMPREHENSION ET BONNE LECTURE A TOUS**